



CONSULAT GÉNÉRAL DE MONACO  
MADAGASCAR

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Appui du Gouvernement Monégasque aux structures locales**

Depuis 2005, le Consulat a pris l'initiative de contribuer au financement de près de dix projets locaux à caractère social annuellement, choisis sur la base de critères de fiabilité, de pertinence et de durabilité grâce à l'appui financier de la Direction de la Coopération Internationale Monégasque. Cette action relève de l'engagement du Consulat dans les domaines de l'aide humanitaire et l'éducation.

Pour l'année 2021, le montant de 15.000 € a été distribué entre 14 structures en fonction de leurs résultats respectifs.



CONSULAT GÉNÉRAL DE MONACO

MADAGASCAR

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

***Appui du Gouvernement Monégasque aux structures locales***

Depuis 2005, le Consulat a pris l'initiative de contribuer au financement de près de dix projets locaux à caractère social annuellement, choisis sur la base de critères de fiabilité, de pertinence et de durabilité grâce à l'appui financier de la Direction de la Coopération Internationale Monégasque.

Cette action relève de l'engagement du Consulat dans les domaines de l'enfance vulnérable et l'éducation.



Pour l'année 2021, le montant de 15.000 € a été distribué entre 14 structures en fonction de leurs requêtes respectives :

- 15.400.000 Ariary répartis entre 3 associations défendant la cause de l'enfance handicapée et l'éducation notamment: 5.874.000 Ariary à l'association « Autisme Madagascar », 6.182.000 Ariary à la Maison de Charité « Padre Pio » ainsi que 3.344.000 Ariary à l'EPP Faravohitra afin de renforcer la formation des volontaires et du personnel des Centres de Santé de Base et de réaliser des pré-bilans autistiques dans la région Analamanga pour la première; d'acheter des médicaments pour assurer la pérennité des services médicaux pour la seconde ; en enfin de contribuer au fonctionnement de la cantine scolaire pour la dernière.



- 50.600.000 Ariary divisés entre 11 structures plaidant en faveur de l'enfance vulnérable en se concentrant principalement sur:

o les mineurs en détention : 5.544.000 Ariary à l'Association « Grandir Dignement » et 3.718.000 Ariary à l'ONG Sentinelles pour la prise en charge d'une partie des dépenses de fonctionnement des centres ainsi que pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux matériels utilisés lors des ateliers;

o les orphelins ou enfants abandonnés : 4.884.000 Ariary chacun à l'ONG Mamonjy, et à l'association « Maisons des Enfants », 3.916.000 Ariary à l'association « At home », afin de mieux accueillir les enfants à travers l'achat de médicaments, de riz, de divers ustensiles de cuisine, la confection et la rénovation de mobiliers;

o les enfants vivant dans les quartiers défavorisés de la capitale : 5.016.000 Ariary à l'Association des Organisations pour l'Education et la Récupération Nutritionnelle (ASERN) ,5.962.000 Ariary à l'Association Internationale des Charités (AIC) et 3.190.000 Ariary à l'association « SEKOOL Madagascar » dans le but de permettre aux enfants de varier leur alimentation et enfin de disposer de fournitures scolaires et matériels pédagogiques adéquats.

Contact presse :

Secrétariat : +261 20 22 356 83/ +261 20 22 311 09